

**VIVRE AVEC LA COVID-19 ET LES AUTRES
MALADIES RESPIRATOIRES :**
**DIRECTIVES GÉNÉRALES et DIRECTIVES EN CAS
D'ÉCLOSION DESTINÉES
AUX REFUGES D'URGENCE POUR LES SANS-
ABRI ET AUX MAISONS D'HÉBERGEMENT**

Ministère de la Santé

Santé publique Nouveau-Brunswick

15 mai 2023

TABLE DES MATIÈRS

Révisions / Ajouts / Mises à jour.....	2
Directives pour vivre avec la COVID-19 et les autres maladies respiratoires dans les refuges d'urgence et les maisons de transition.....	4
Mesures quotidiennes pour les clients/les invités de réduction de la transmission des maladies respiratoires.....	5
Directives quotidiennes pour les employés et les bénévoles des refuges d'urgence et des maisons de transition.....	6
Mesures renforcées lors des périodes d'activité accrue des maladies.....	7
Annexe A : Mesures générales de contrôle pour révenir la propagation des germes, y compris la Covid-19	9
Annexe B : Preuve de vaccination sur le lieu de travail.....	13
Annexe C : Protocole de dépistage	14
Annexe D : Précautions accrues au travail.....	16
Annexe E : Évaluations du risque au point de service	17
Annexe F : Désinfection et nettoyage accrus lorsque deux personnes ou plus ont obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19, de la grippe ou d'une autre maladie respiratoire	18

Révisions / Ajouts / Mises à jour

DATE	SECTION – PAGE N°	RÉVISIONS / AJOUTS / MISES À JOUR
22 mars 2022	Personnel et bénévoles – Dépistage et tests (page 2)	Ajout – 1^{er} paragraphe Remarque : Dans le cadre du dépistage, il est important de demander aux employés et aux bénévoles si un membre de leur famille a été malade. Si la réponse est oui et que l'employé ou le bénévole est asymptomatique, il peut continuer à travailler, mais il devra prendre des précautions accrues au travail (consulter l'annexe B). Un test au point de service ne doit être effectué que si l'employé ou le bénévole présente des symptômes.
9 juin 2022	Table des matières	Ajout de liens directs vers les sections et les annexes.
	Directives quotidiennes de prévention des éclosions	Révision – Mise en forme en tableaux. Renseignements supplémentaires accessibles dans les annexes. Révision – Le programme de dépistage sur le lieu de travail n'exige plus trois tests par semaine, sauf si l'organisme l'exige.
	Gestion des éclosions	Révision – Mise en forme en tableaux. Renseignements supplémentaires accessibles dans les annexes.
	Annexes	Ajout d'annexes pour les renseignements de référence.
5 janvier 2023		Restructuration du document au complet
		Retrait des directives concernant le dépistage au point de service pour les personnes asymptomatiques et le dépistage au point de service trois fois par semaine en cas d'éclosion.
		Retrait de la recommandation d'isolement hors site, changement pour le regroupement en cohorte sur place.
		Les établissements doivent intégrer la lessive et le nettoyage dans leurs activités quotidiennes.

11 janvier 2023	Dépistage	Le personnel symptomatique a accès à des tests PCR pour la grippe et le virus respiratoire syncytial (VRS), ainsi qu'à des tests pour le COVID-19.
15 mai 2023	Dépistage/ Utilisation du masque	Un test rapide est utilisé pour les personnes qui présentent des symptômes et qui souhaitent obtenir un traitement au Paxlovid. Le fournisseur de soins de santé primaires peut demander un test PCR selon les indications cliniques. Les masques sont facultatifs à l'intérieur, mais doivent être mis à la disposition de ceux qui souhaitent les utiliser.

Directives pour vivre avec la COVID-19 et les autres maladies respiratoires dans les refuges d'urgence et les maisons de transition

Les modifications apportées au présent document reflètent les enseignements que nous avons tirés au cours des trois dernières années au sujet de la COVID-19 ainsi les progrès que nous avons réalisés. D'un bout à l'autre de leur province, les Néo-Brunswickois jouissent maintenant d'une plus grande immunisation grâce à une vaccination généralisée et aux doses de rappel du vaccin contre la COVID-19, ainsi qu'à l'immunisation acquise après avoir eu la maladie. Nous en savons maintenant plus aussi au sujet de la transmission, des appareils de dépistage, des méthodes de nettoyage et de désinfection, du port du masque et de l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI). De plus, des traitements ont été mis au point pour traiter les personnes malades. Ces progrès nous permettent de passer de la notion de dépistage pour éviter la propagation de la COVID-19 dans un établissement au principe de gestion de cette maladie dans un établissement, tandis que la priorité devrait être de mettre les gens à l'abri et de favoriser leur accès au traitement.

Ce document porte également sur la saison des maladies respiratoires, période de l'année où la COVID-19, la grippe et d'autres virus respiratoires, comme le virus respiratoire syncytial (VRS), peuvent rendre des personnes malades. Souvent, il est difficile d'établir avec exactitude les causes d'une maladie, car les symptômes sont semblables. À cela s'ajoute le fait qu'une personne peut être infectée par plus d'un virus en même temps. Heureusement, des mesures de protection de base que chacun peut prendre, comme la vaccination contre la COVID-19 et la grippe saisonnière, porter un masque à l'intérieur, le lavage des mains, l'étiquette en matière de toux et d'éternuement, la distanciation physique lorsqu'on est malade et le nettoyage des surfaces souvent touchées, peuvent aider à prévenir la propagation de toutes ces maladies. Les exploitants et les employés des établissements doivent choisir les degrés de protection quotidiens qui correspondent le mieux à leurs conditions de travail (veuillez consulter [l'Annexe A](#) : Mesures générales de lutte pour prévenir la propagation des germes, y compris la COVID-19).

Les employés des refuges d'urgence et des maisons de transition ont acquis des connaissances et établi des stratégies de gestion pour composer avec des situations où la COVID-19 ou d'autres maladies respiratoires circulent dans leur établissement. Par conséquent, les refuges et les maisons de transition sont maintenant bien équipés pour gérer eux-mêmes la COVID-19 sur place. Les éclosions de COVID-19 en santé publique peuvent toujours être déclarées à la discrétion du médecin-hygiéniste. Par ailleurs, ce document aidera les exploitants en leur proposant des mesures de plus à prendre pour réduire la transmission si deux cas ou plus de COVID-19, de grippe saisonnière ou d'une autre maladie respiratoire transmissible sont recensés dans leur établissement à l'intérieur d'une période de 10 jours. Bien qu'elle ne gère plus les éclosions, la Santé publique demeure disponible aux consultations au cas où de plus amples renseignements seraient nécessaires.

Mesures quotidiennes pour les clients/les invités de réduction de la transmission des maladies respiratoires	
DÉPISTAGE	<p>Déployer des affiches sur le dépistage passif des symptômes pour tous les invités et clients aux entrées. Refaire un test de dépistage si des symptômes se manifestent. Consulter l'Annexe C - Protocole de dépistage.</p> <p>Inviter les visiteurs et les employés symptomatiques à ne pas entrer.</p>
PORT DU MASQUE	<p>Des masques devraient être mis à la disposition de ceux qui choisissent de les utiliser à l'intérieur, ainsi que la distanciation physique, plus particulièrement en cas de présence de symptômes d'une maladie respiratoire ou de cas confirmé d'infection à la COVID-19.</p>
DÉPISTAGE ET REGROUPEMENT EN COHORTE	<p>Pour les invités ou clients qui présentent des symptômes de maladie respiratoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le test au point de service est recommandé pour les invités ou clients qui souhaitent obtenir un traitement au Paxlovid. • Le port du masque doit être renforcé autant que possible. • Envisager le regroupement en cohorte avec d'autres personnes présentant des symptômes, si possible. <p>Si des invités ou des clients présentant des symptômes obtiennent un résultat négatif à un test rapide et que les symptômes persistent ou s'aggravent, refaire un test dans un délai de 24 heures. Si le résultat est encore négatif, refaire un test dans un délai de 48 heures. Si le résultat est négatif et que les symptômes persistent, si possible, continuer à porter un masque et à respecter la distanciation physique jusqu'à ce que la personne se sente mieux (c.-à-d., aucune fièvre pendant une période de 24 heures ni aucun vomissement ni diarrhée pendant une période de 48 heures, et atténuation des symptômes.) Mettre en relation l'invité ou le client avec des services cliniques locaux, le service 811 ou eVisitNB pour un dépistage plus approfondi (p. ex. test PCR de dépistage de la COVID, grippe ou VRS) ou un traitement s'il n'a pas de fournisseur de soins primaires. Un fournisseur de soins primaires, le personnel des services cliniques locaux, des pharmacies participantes, du service 811 ou d'eVisitNB peuvent procéder à une évaluation en vue d'un traitement au Paxlovid. Pour les personnes titulaires d'une carte d'assurance-maladie, eVisitNB demeure gratuit jusqu'en mars 2024.</p> <p>Voir l'annexe A - Mesures générales de contrôle pour prévenir la propagation des germes, y compris la Covid-19.</p>
ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES	<p>Encourager l'hygiène des mains et promouvoir une bonne hygiène respiratoire. Avoir à disposition des mouchoirs, du désinfectant pour les mains et des masques, en cas de besoin.</p> <p>Consulter la section Hygiène des mains et hygiène respiratoire à l'annexe A - Mesures générales de contrôle).</p>

Directives quotidiennes pour les employés et les bénévoles des refuges d'urgence et des maisons de transition	
VACCINATION	Les employés et les bénévoles sont encouragés à veiller à ce que leur vaccination contre la COVID-19 et la grippe soit à jour de même que les autres vaccinations de routine.
DÉPISTAGE	Selon la politique sur la santé au travail , les employés doivent rester chez eux lorsqu'ils sont malades. Consulter l'annexe C - Protocole de dépistage.
DÉPISTAGE ET EXCLUSION DES PERSONNES DU LIEU DE TRAVAIL	<p>Le test de dépistage de la COVID-19 n'est plus systématiquement recommandé au personnel ni aux bénévoles présentant des symptômes. Le test de dépistage de la COVID-19 au point de service est recommandé aux personnes qui souhaitent obtenir un traitement de Paxlovid. Si le résultat initial du test de dépistage au point de service est négatif et que les symptômes persistent ou s'aggravent, refaire un test dans un délai de 24 heures. Si le résultat est encore négatif, refaire un test dans un délai 48 heures.</p> <p>Si le personnel ou les bénévoles présentent des symptômes ou obtiennent un résultat positif à un test de dépistage de la COVID, ils doivent chez eux pendant la période où ils sont malades, jusqu'à ce que leurs symptômes respiratoires s'atténuent ET qu'ils n'aient pas eu de fièvre pendant une période de 24 heures (sans médicament pour réduire la fièvre) ET qu'ils n'aient pas eu de diarrhée ni de vomissements pendant une période de 48 heures. Prendre des <i>précautions accrues au travail</i> (consulter l'annexe D) au moment du retour pendant cinq jours supplémentaires.</p> <p>Consulter l'annexe C - Protocole de dépistage.</p>
MASQUE ET EPI UTILISATION	<p>Utilisation du masque : Le masquage continu à l'intérieur n'est actuellement pas requis. Santé publique continuera de surveiller les risques et pourrait recommander l'obligation de porter un masque continu à l'intérieur si des preuves indiquent que c'est nécessaire.</p> <p>EPI pour prendre soin des clients atteints de la COVID-19 ou soupçonnés de l'être : Les précautions de sécurité pour se protéger des gouttelettes s'appliquent (ex : robes, gants, masques médicaux bien ajustés et protection oculaire). Utiliser de l'EPI supplémentaire selon l'évaluation des risques au point de service (consulter l'annexe E) ou selon les directives du médecin-hygiéniste dans certaines situations.</p>

Mesures renforcées lors des périodes d'activité accrue des maladies*	
DÉPISTAGE ET TESTS	Un dépistage quotidien actif est recommandé lors de l'admission d'un invité ou d'un client dans un établissement ou sur une base quotidienne en période d'activité accrue de la maladie. Continuer à encourager les tests au point de service des clients et des invités ainsi que des employés et des bénévoles qui présentent des symptômes et qui souhaitent obtenir un traitement. Voir l'annexe C - Protocole de dépistage.
REGROUPEMENT EN COHORTE	<p>Envisager de regrouper les invités/clients symptomatiques séparément de ceux qui vont bien. (Voir l'annexe A - Mesures générales de contrôle, pour des informations sur les cohortes.)</p> <p>Il est recommandé de regrouper en cohorte les personnes ayant obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 séparément de celles ayant contracté la grippe ou d'autres maladies respiratoires, si possible. Le port du masque est exigé des personnes qui présentent des symptômes lorsqu'elles sont réveillées.</p>
SOINS THÉRAPEUTIQUES	<p>Aide les invités et les clients ayant contracté la COVID-19 à accéder à l'évaluation en vue de l'admissibilité au traitement Paxlovid. Confirmer au moyen d'un test au point de service en présence d'un membre du personnel qualifié. Communiquer avec le fournisseur de soins de santé du client ou du résident ou avec la pharmacie participante. Si non disponible, composer le 811 ou appeler une clinique locale. Les soins virtuels eVisitNB sont gratuits pour les personnes qui ont une carte d'assurance-maladie.</p> <p>Les invités et les clients ayant contracté la grippe pourraient avoir droit au traitement antiviral Tamiflu. Veuillez consulter leur fournisseur de soins de santé, une clinique locale, le service 811 ou eVisitNB pour obtenir un test PCR de dépistage de la COVID-19, de la grippe et du VRS, si besoin est, ou pour obtenir une ordonnance pour le traitement Tamiflu.</p>
NOUVELLES ADMISSIONS	Continuer d'accepter de nouvelles admissions. S'assurer que les nouveaux clients sont bien informés qu'il y a une éclosion. Dépistage au moment de l'admission à l'aide d'un test au point de service si les personnes présentent des symptômes et souhaitent prendre du Paxlovid.
PORT DU MASQUE	Le masquage continu à l'intérieur n'est actuellement pas requis. Santé publique continuera de surveiller les risques et pourrait recommander l'obligation de porter un masque continu à l'intérieur si des preuves indiquent que c'est nécessaire.
VISITES	La présence de visiteurs est autorisée s'ils sont informés que l'établissement traverse une période d'activité accrue des maladies. Ils doivent être prêts à respecter le port du masque et la distanciation physique dans les aires communes.

NETTOYAGE	Nettoyage accru des surfaces fréquemment touchées et des aires communes, de la literie, etc. Consulter l'annexe F - Nettoyage et désinfection en cas d'écllosion.
RENDEZ-VOUS DES CLIENTS	Les invités et les clients peuvent se présenter à leurs rendez-vous. Encourager le port du masque et la distanciation physique ainsi que le respect des critères de dépistage en vigueur dans le lieu où se déroule le rendez-vous. Si l'invité ou le client présente des symptômes, il est recommandé de fixer une autre date pour le rendez-vous et d'éviter les rendez-vous non essentiels.
ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES	Envisager de réduire ou d'annuler les activités de groupe pour diminuer la transmission.

*(p.ex. 2 personnes ou plus sont testées positives pour le COVID, 2 personnes ou plus sont testées positives pour la grippe, ou un nombre plus élevé de clients présentant des symptômes respiratoires sans diagnostic confirmé.)

Annexe A : Mesures générales de contrôle pour prévenir la propagation des germes, y compris la Covid-19

La **vaccination** est un outil essentiel pour la lutte contre la pandémie de COVID-19. Il est important d'établir des relations et de fournir des renseignements cohérents et transparents pour s'assurer que les personnes sans-abri se sentent à l'aise de se faire vacciner contre la COVID-19.

- **Documentation de la vaccination** : Les travailleurs des services à la personne jouent un rôle essentiel dans la promotion de la vaccination afin de prévenir la propagation de la COVID-19. Dans la mesure du possible, il est important de disposer d'un processus permettant de consigner le statut vaccinal d'une personne en raison du risque de perte des dossiers d'immunisation, afin de faciliter l'organisation du suivi de la vaccination et la gestion des éclosions.
- **Communications** : Comme il s'agit d'une population très vulnérable, élaborer des communications qui favoriseront la vaccination. Cela comprend notamment l'établissement de liens avec des communicateurs de confiance (comme des personnes ayant vécu l'itinérance) qui peuvent fournir des renseignements précis sur la vaccination. Le personnel doit promouvoir à l'avance tout événement de vaccination prévu. [Renseignez-vous | Vaccination contre la COVID-19 \(gnb.ca\)](#)
- **Aide à l'accès** : Les personnes qui n'ont pas de logement stable peuvent avoir des difficultés à accéder aux services médicaux dans les cliniques ou les pharmacies des RRS. Les stratégies visant à fournir des vaccins aux personnes sans-abri comprennent des points de service comme les refuges, les logements de transition, les centres de réchauffement et les lieux de restauration. En collaboration avec les RRS et les partenaires communautaires, envisager des démarches permettant à cette population vulnérable d'accéder aux vaccins, comme l'aide à la prise de rendez-vous et au transport vers les cliniques, la collaboration avec les centres de santé communautaires ou les pharmacies communautaires.
- **Programmes de vaccination sur le lieu de travail** : Les personnes qui n'ont pas de logement stable appartiennent à une population vulnérable. Une couche de protection s'ajoute lorsque les travailleurs de leur établissement sont adéquatement vaccinés contre la COVID-19. Cela réduit également la probabilité d'une pénurie de personnel due à une maladie grave dans ces établissements.

Utilisation du masque : Il n'est actuellement pas nécessaire de porter un masque en permanence à l'intérieur. Favoriser un environnement dans lequel les clients et les invités se sentent libres de continuer à utiliser des masques à l'intérieur s'ils le souhaitent. Les personnes présentant des symptômes doivent être encouragées à porter un masque à l'intérieur.

Distanciation physique : Tenir compte de la distanciation physique en maintenant une distance de deux mètres (six pieds) entre les nattes de couchage avec le placement en « tête-bêche ». Si cela est possible dans votre espace, augmenter la distance encore plus entre les nattes.





Dépistage des clients à leur arrivée : Encourager le dépistage passif des invités ou clients et des employés. Pendant une période d'activité accrue des maladies, recourir au dépistage actif à l'admission et au dépistage passif à chaque nouvelle entrée subséquente permet aux clients et aux invités de déterminer s'ils sont présentement des symptômes.

L'[outil d'évaluation des symptômes de la COVID-19](#) est utile pour déterminer quand un test est

nécessaire.

Surveillance des symptômes de la COVID-19 (autres virus respiratoires avec symptômes semblables) : Encourager les clients, les bénévoles et les employés à surveiller l'apparition de symptômes et à signaler tout symptôme de maladie afin de prendre des mesures pour en réduire la transmission.

Pratiquer l'hygiène respiratoire : De minuscules gouttelettes causées par la toux ou les éternuements peuvent rendre les autres malades. L'hygiène respiratoire de base suivante peut contribuer à éliminer la propagation des germes. L'hygiène respiratoire doit être encouragée pour tous, et surtout pour les clients qui présentent des symptômes respiratoires.

Principes de base de l'hygiène respiratoire	
	Pour tousser ou éternuer, détourner la tête et s'éloigner pour donner de l'espace aux autres.
	Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir. Jeter les mouchoirs dans une poubelle. Si on n'a pas de mouchoir, tousser ou éternuer dans le pli du coude plutôt que dans les mains.
	Porter un masque bien ajusté en cas de symptômes et s'il est nécessaire de quitter son domicile, ou si l'on vient de se remettre d'une maladie.
	Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou un désinfectant pour les mains.

Pratiquer l'hygiène des mains : Le lavage des mains, qui est un moyen efficace de réduire la propagation des germes sur les mains, devrait faire partie de la routine quotidienne des clients, du personnel et des visiteurs. Il faut toujours utiliser du savon et de l'eau lorsque les mains sont visiblement sales et après être allé aux toilettes. Veiller à ce qu'un désinfectant pour les mains sans alcool soit offert en option aux clients. Certains clients pourraient être enclins à ingérer des produits à base d'alcool ou y être sensibles. Du désinfectant pour les mains EZ Pur a été acheté pour tous les refuges pour sans-abri de la province. Il convient d'utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool (remarque : dans les milieux de soins de santé, un désinfectant pour les mains doit contenir au moins 70 % d'alcool).

Si vous utilisez des gants jetables pour n'importe quelle tâche, le lavage des mains est toujours important et doit être fait avant de mettre et après avoir retiré les gants. Si vous utilisez des gants, changez-les souvent, surtout s'ils sont sales ou déchirés.

Pour connaître les bonnes méthodes de lavage des mains, consultez ces ressources : https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/WASH_LAVEZ.pdf

Ventilation : Améliorer la ventilation naturelle d'un espace en ouvrant régulièrement les fenêtres et les portes, dans la mesure du possible. L'ouverture de plusieurs fenêtres peut aider en

favorisant la circulation d'air frais. Par temps froid ou humide ou si la sécurité ou la qualité de l'air posent un problème, ouvrir légèrement les portes ou les fenêtres, ou pendant quelques minutes à la fois.

S'il y a lieu de s'inquiéter de la ventilation d'une pièce ou s'il n'est pas possible d'ouvrir les fenêtres ou les portes, il faut éviter les rassemblements dans cet espace, maintenir la plus grande distance physique possible avec les autres, porter un masque ou envisager une ventilation mécanique. Pour plus de renseignements sur [la ventilation, consulter TravailSécuritaireNB](#).

Gants : Les gants ne remplacent pas l'hygiène des mains; les employés et les bénévoles doivent se laver les mains avant de revêtir des gants et après les avoir retirés.

- Des gants jetables à usage unique devraient être portés en cas de contact direct avec une personne malade, pour le nettoyage des surfaces contaminées et la manipulation d'objets souillés par des liquides organiques, notamment la vaisselle, les ustensiles, les vêtements, la lessive et les déchets. Le port de deux paires de gants n'est pas nécessaire. Après avoir été retirés, les gants jetables doivent être jetés dans un contenant doublé de plastique.
- Des gants de travail réutilisables peuvent être utilisés; toutefois, ils doivent être nettoyés à l'eau et au savon et être décontaminés après chaque utilisation avec une solution contenant 20 ml (quatre cuillères à café) d'eau de Javel à 5,25 % dans un litre (quatre tasses) d'eau.

Activités communautaires ou sociales

- Les activités doivent être définies à l'avance en tenant compte de l'ensemble des besoins (physiques, mentaux, psychologiques) des clients en matière de soins.
- Si des activités communautaires ou sociales sont organisées, encourager les participants à se laver les mains avant et après l'événement. De plus, il faut promouvoir les habitudes d'hygiène respiratoire appropriées, tout en fournissant un poste d'hygiène respiratoire pour encourager cette pratique. En règle générale, un poste contient des mouchoirs, des masques, une poubelle couverte et un nettoyeur pour les mains.

Préparation des aliments

- Ne pas laisser une personne malade préparer un repas ou faire la vaisselle ou le ménage.
- Éviter les buffets et les repas où l'on se sert soi-même.
- Pendant une période d'activité accrue des maladies, servir des collations préemballées peut aider à réduire la transmission de ces maladies.
- Dans la mesure du possible, les employés affectés à l'entretien ménager ne doivent pas participer à la préparation des aliments ou au service des repas.
- Nettoyer ou désinfecter régulièrement ou après chaque repas les comptoirs de cuisine et les surfaces couramment utilisées (grille-pain, bouilloire) et les laisser sécher à l'air libre.

Nettoyage de l'environnement : Nettoyer et désinfecter régulièrement toutes les surfaces fréquemment touchées. Par exemple, il est recommandé d'utiliser un produit de nettoyage approuvé par Santé Canada pour nettoyer les poignées de porte, les rampes, etc. Il doit comporter un numéro d'identification de médicament (DIN) et être étiqueté comme un virucide à large spectre.

Mesures touchant le regroupement en cohorte pour les personnes ayant obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19, de la grippe et du VRS ou les personnes symptomatiques : Chaque établissement est encouragé à réserver un lieu où une personne qui est présente des symptômes ou qui a obtenu un résultat positif à un test de dépistage d'une maladie respiratoire peut manger, se reposer ou dormir à l'écart des autres résidents qui n'ont pas de symptômes.

- Idéalement, les personnes qui sont dans un espace réservé aux personnes qui présentent des symptômes respiratoires ou qui ont eu un résultat positif à un test de dépistage devraient disposer de toilettes désignées et ne pas partager les espaces de vie ni les aires communes avec des personnes qui n'ont pas de symptômes.
- S'il est impossible d'établir des cohortes séparément, envisager de garder un espace de deux mètres (au moins un mètre) entre les lits ou les lits à barreaux et de les placer de sorte que les têtes de lit soient contre les pieds de lit. Une autre option consiste à suspendre un rideau ou une barrière entre deux personnes ayant eu un résultat positif ou ayant des symptômes. Étant donné l'espace limité dans de nombreux établissements et l'importance d'offrir un logement aux personnes vulnérables, cela pourrait ne pas être possible.
- Les repas doivent être pris à l'écart de ceux et celles qui n'ont pas de symptômes, ou une distance de deux mètres doit être maintenue dans les établissements où l'espace et les ressources le permettent.
- La lessive et la gestion des déchets doivent être assurées en accord avec les lignes directrices sur la désinfection et le nettoyage accrus qui sont décrites à [l'annexe F](#).

Annexe B : Preuve de vaccination sur le lieu de travail

Une preuve de vaccination sur le lieu de travail n'est plus exigée; toutefois, il est fortement recommandé que les vaccins soient à jour.

Il demeure utile de tenir un registre des dates de vaccination et d'administration des doses de rappel contre la COVID-19 et la grippe saisonnière des employés et des bénévoles et des bonnes pratiques pour aider à déterminer qui aurait droit aux traitements antiviraux (Paxlovid ou Tamiflu) et aider à protéger le bien-être des employés, des bénévoles, des clients et des invités.

Remarque : Pour de plus amples renseignements sur le Paxlovid, consulter le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick : [Traitements contre la COVID-19 \(gnb.ca\)](https://www2.gnb.ca/traitements-contre-la-covid-19)

Annexe C : Protocole de dépistage

Le dépistage passif des employés et des bénévoles à leur entrée dans le bâtiment ou au début de chaque quart de travail est encouragé. Selon la politique sur la santé au travail, les employés doivent rester chez eux lorsqu'ils sont malades.

Le dépistage actif est utilisé au moment de l'admission des clients dans un établissement, ou de façon quotidienne en cas d'éclosion.

DEMANDER:

1. **Veillez indiquer si vous présentez les symptômes énumérés ci-dessous dans [l'outil d'évaluation des symptômes de la COVID-19](#) (qui ne sont pas liés à une maladie chronique connue):**

When to test/ Quand effectuer un test	Symptoms	La liste des symptômes
ONE of the following symptoms Un des symptômes suivants	Fever	Fièvre
	Loss of taste	Perte du goût
	Loss of smell	Perte de l'odorat
TWO of the following symptoms DEUX des symptômes suivants	New cough or worsening chronic cough	Une nouvelle toux ou une toux chronique qui s'aggrave
	Difficulty breathing	Des difficultés respiratoires
	Sore throat	Un mal de gorge
	Runny nose	Un écoulement nasal
	Headache	Un mal de tête
	Diarrhea	Diarrhée
	New onset of fatigue	Une fatigue nouvellement apparue
In children, purple markings on the fingers and toes	Chez les enfants, les taches mauves sur les doigts et sur les orteils	

Les employés et les bénévoles qui présentent des symptômes doivent rester chez eux lorsqu'ils sont malades jusqu'à ce que leurs symptômes respiratoires s'améliorent **ET** qu'ils n'aient pas eu de fièvre pendant une période de 24 heures

(sans médicament pour réduire la fièvre) **ET** qu'ils n'aient pas eu de diarrhée ni de vomissements pendant une période de 48 heures. Prendre des *précautions accrues au travail* (consulter [l'annexe D](#)) au moment du retour pendant cinq jours supplémentaires. Envisager de faire subir un test de dépistage rapide de la COVID-19 si la personne concernée souhaite suivre un traitement par Paxlovid.

Si l'employé ou le bénévole obtient un résultat positif à test rapide, suivre les directives du GNB destinées au grand public. Une personne malade doit rester chez elle, jusqu'à ce que ses symptômes s'atténuent et qu'elle n'ait plus de fièvre pendant une période de 24 heures, ni aucun vomissement, ni aucune diarrhée pendant une période de 48 heures. Prendre des précautions accrues au travail (consulter [l'annexe D](#)) au moment du retour pendant cinq jours supplémentaires.

Si un test PCR a été demandé par le fournisseur de soins de santé primaires, les employés peuvent consulter les résultats du test PCR de dépistage de la COVID, de la grippe et du VRS sur *MaSantéNB*. **Le résultat du test de dépistage de la COVID-19 est accessible en sélectionnant la date du test. Les résultats des tests de dépistage du VRS et de la grippe sont accessibles en cliquant sur le bouton gris « Imprimer le PDF » situé dans la partie inférieure de l'écran.**

2. ***Y a-t-il quelqu'un dans votre foyer ou dans votre unité familiale qui a été malade au cours des 10 derniers jours?***
3. ***Travaillez-vous ou faites-vous du bénévolat dans d'autres endroits qui ont connu une éclosion de COVID-19 au cours des 10 derniers jours?***
 - Si la réponse est **OUI** aux questions 2 ou 3 et que l'employé ou le bénévole ne présente pas de symptômes, il peut continuer à travailler et surveillera l'apparition de symptômes. Si la personne est malade, elle doit rester chez elle et suivre les [directives du GNB](#). Prendre des précautions accrues au travail pendant cinq jours après le retour au travail. (Voir [l'annexe B](#).)

Annexe D : Précautions accrues au travail

Lorsque les employés ou les bénévoles se rétablissent d'une maladie respiratoire (c.-à-d. atténuation des symptômes, aucune fièvre pendant une période de 24 heures, aucun vomissement ni diarrhée pendant une période de 48 heures, et se sentent assez bien pour travailler), ils prennent des mesures de précaution accrues pendant 5 jours après leur retour au travail.

1. Toujours porter un masque médical ajusté.
2. Se laver les mains fréquemment.
3. Respecter les consignes de distanciation physique et limiter les contacts non essentiels avec les autres membres du personnel et les résidents (dans la mesure du possible).
4. Éviter les lieux de réunion et les aires de repas.
5. Manger et boire dans un espace privé. S'il n'y a aucun endroit où boire ou manger seul, veiller à respecter les deux mètres de distance avec les autres au moment d'enlever le masque, ou envisager, entre autres, de répartir les heures de repas entre les employés déclarés positifs et les autres.
6. Utiliser les toilettes de l'établissement qui sont nettoyées le plus souvent s'il est impossible de réserver des toilettes pour les employés déclarés positifs. Les employés doivent aussi nettoyer les surfaces fréquemment touchées après usage.

Annexe E : Évaluations du risque au point de service



ÉVALUATION DES RISQUES AU POINT DE SERVICE (ERPS)

Tous les employés effectuent une ERPS avant chaque contact avec tout patient.

- L'exécution d'une ERPS est la première étape des pratiques courantes. Les pratiques courantes doivent être suivies avec tous les patients pendant tous les soins afin de prévenir et de contrôler la transmission des microorganismes dans tous les contextes de soins de santé.
- Une ERPS aidera à déterminer l'EPI approprié requis pour protéger le personnel dans son interaction avec le patient et son environnement, même si le patient a été soumis à des précautions supplémentaires, car d'autres EPI peuvent être nécessaires.

Avant CHAQUE INTERACTION AVEC UN PATIENT, ÉVALUEZ le risque lié à : L'INTERACTION, LA TÂCHE, LE PATIENT, L'ENVIRONNEMENT, LES CONDITIONS.

- Cela vous aidera à déterminer l'EPI que vous devez porter, le cas échéant, pour vous protéger et prévenir la propagation des germes.

Est-ce que vos mains entreront en contact avec des muqueuses, des membranes, une peau non intacte, du sang, des liquides biologiques, des sécrétions, des excréments, des articles et des surfaces souillés ou contaminés?

Oui

Enfilez des GANTS NON STÉRILES



Est-ce que vos vêtements ou votre peau seront contaminés/souillés d'éclaboussures de sang, de liquides biologiques, de sécrétions, d'excréments ou en contact avec des articles ou des surfaces contaminés?

Oui

Enfilez une blouse



Vos yeux, votre visage ou vos muqueuses seront-ils éclaboussés de sang, de liquides biologiques, de sécrétions ou d'excréments?

Oui

Enfilez un masque chirurgical/opérateur et une protection oculaire



Procédez à l'hygiène des mains

- Avant le premier contact avec le patient ou son environnement
- Avant toute procédure aseptique
- Après un risque d'exposition aux liquides biologiques
- Après le contact avec le patient ou son environnement

Reportez-vous aux procédures d'enfilage et de retrait pour connaître le bon ordre pour enfilez et retirer votre EPI.

23 avril 2020

Annexe F : Désinfection et nettoyage accrus lorsque deux personnes ou plus ont obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19, de la grippe ou d'une autre maladie respiratoire

Nettoyage accru de l'environnement

Les agents nettoyants homologués au Canada portant un code d'identification de médicament (DIN) et désignés comme virucides à large spectre d'efficacité suffisent pour nettoyer les surfaces et les installations. Toutes les surfaces, surtout celles qui sont horizontales et touchées fréquemment, doivent être nettoyées et désinfectées au moins deux fois par jour et lorsqu'elles sont souillées. [Cleaning and Disinfection for COVID-19 \(PDF\)](#) / [Nettoyage et désinfection liés à la COVID-19 \(PDF\)](#)

- Essayer d'avoir des réserves de produits de nettoyage à disposition.
- Nettoyer et désinfecter fréquemment l'établissement, en particulier les surfaces très souvent touchées comme les poignées de porte, les interrupteurs, les rampes, les tables, les chaises, etc.
- Considérer toutes les surfaces de l'environnement du client comme étant contaminées. Commencer par la partie la plus propre de l'équipement ou de la surface et aller vers la plus sale.
- Veiller à respecter la durée de contact humide recommandée par le fabricant. La durée de contact humide est le temps minimal nécessaire pour que le désinfectant détruise les germes.
- Placer le matériel sur une surface propre pour laisser sécher à l'air libre. Ne pas l'assécher activement avec une serviette ou par un autre moyen.
- Garder tous les désinfectants hors de la portée des enfants et des personnes désorientées.
- Nettoyer et désinfecter les nattes de couchage après chaque utilisation.
- Laver fréquemment la literie des clients.
- Le matériel de protection que doivent utiliser les employés ou les bénévoles est habituellement indiqué sur les étiquettes des produits de nettoyage et de désinfection. Il est important d'augmenter la fréquence de nettoyage et de désinfection des surfaces fréquemment touchées pour contrôler la propagation des microorganismes lors d'une éclosion d'infections des voies respiratoires.

Services de buanderie

- Le linge contaminé doit être placé dans un sac ou un panier à lessive avec une doublure en plastique et ne doit pas être secoué.
- Il faut porter des gants ainsi qu'un masque médical en cas de contact direct avec du linge contaminé.
- Les vêtements et le linge de maison de la personne malade peuvent être lavés avec d'autre linge, en utilisant du savon à lessive ordinaire et de l'eau chaude (de 60 à 90 °C).
- Le linge doit être parfaitement séché.
- Il faut se laver les mains après avoir manipulé du linge ou des vêtements contaminés et après avoir retiré ses gants.
- Si le panier à linge entre en contact avec du linge ou des vêtements contaminés, il doit être désinfecté.

Fournitures dont il faut disposer

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Masques médicaux pour les cas et le personnel ✓ Gants jetables ✓ Protection oculaire ✓ Thermomètre ✓ Eau courante ✓ Savon pour les mains ✓ Désinfectant pour les mains sans alcool (désinfectant pour les mains EZ-Pur) pour les refuges d'urgence pour le sans-abri ✓ Désinfectant à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Médicaments pour obtenir la fièvre ✓ Mouchoirs ✓ Contenant à déchets doublé de plastique ✓ Bandes d'essais (pour vérifier la concentration de la solution diluée d'eau de Javel) ✓ Produits de nettoyage ménager ordinaires ✓ Eau de Javel (5 % d'hypochlorite de sodium) et contenant séparé pour la dilution ✓ Tampons imbibés d'alcool (70 %) ✓ Savon à lessive ordinaire ✓ Savon à vaisselle ✓ Essuie-tout jetables
--	--